

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2021

Excusés : C. Souak (pouvoir à I. Groussol), X. Francisco, G. Bagci, N. Yvrard (pouvoir à A. Talbot), J.P. Mailles (pouvoir à B. Belony)

Secrétaire de séance : J.P. Rukundo

Installation de Séverine ANDRIOT, nouvelle conseillère municipale et modification du tableau du Conseil Municipal : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la Démission de Monsieur Gilles GENTAZ, pour des raisons personnelles. Le suivant sur la liste ayant renoncé à son mandat, Madame Séverine ANDRIOT a accepté de siéger, son installation au sein du Conseil est donc décidée.

Remplacement de M Gilles GENTAZ au sein des commissions municipales et intercommunales :

Commissions Municipales :

Culture Fêtes et Cérémonies : Séverine Andriot

Travaux bâtiments voirie :

Urbanisme : Jean-Marc Pouillon

Commission de contrôle électoral : Dylan Rahis

Commissions CAPI :

Renouvellement urbain et habitat (suppléant)

Stratégie territoriale d'Aménagement (titulaire) : Marie-Pierre Mermet

Air climat et Energie (suppléant)

Organisme :

TE 38

Augmentation du temps de travail à l'accueil : Création d'un poste d'adjoint administratif à 35 heures et suppression du poste préexistant à 16 heures hebdomadaires afin de mettre en adéquation les moyens, la population grandissante et les transferts de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales. (19 pour, 2 abstentions)

Convention avec la Fraternelle pour l'intervention d'éducateurs sportifs en milieu scolaire : Reconduction de la convention avec la Fraternelle pour l'intervention d'un moniteur EPS 6 h/semaine (5 h scolaire et 1 h périscolaire). (Unanimité)

Convention Conseil en Energie Partagée : Le conseil en énergie partagé, ou CEP, est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités. Il consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé engagé à fournir un conseil neutre et objectif. Depuis trois ans, la commune a adhéré au dispositif « Conseil en Energie Partagée » mis en place par la CAPI et les Vals du Dauphiné. Le conseiller est intervenu à plusieurs reprises sur des conseils afin d'améliorer les compétences thermiques des bâtiments communaux. Il a rédigé pour chaque demande de subvention la note

« développement durable » qui est désormais obligatoire pour toute demande de subvention. Décision unanime de reconduire la convention « Conseil en Energie Partagée »

Conclusions de l'étude du pont du Bas-Vermelle : Le dérasement du seuil infranchissable du pont du Bas-Vermelle a entraîné une étude de la solidité du pont car la démolition du radié fragilise la structure de l'ouvrage. Une mission a été confiée au bureau d'étude AGOAH. Sa conclusion est formelle, le pont est endommagé par une fissure importante à la voute et des désordres dans les piles qui obligent à sa reconstruction. Deux solutions sont proposées : construction d'un pont cadre pour une estimation de 260 000€HT ou construction d'un pont portique estimé à 400 000€.

Proposition de faire étudier la solution « pont cadre », en examinant la solution de garder une voie véhicules et une voie piétons avec la CAPI et le Département, qui permettrait de conserver la chicane pour ralentir les véhicules, tout en réduisant le coût du pont. (Unanimité)

Dérasement du seuil de la scierie – dépôt de la déclaration au titre de la loi sur l'eau : Le bureau d'études EGIS a rédigé le document de déclaration des travaux de dérasement du seuil de la scierie au titre de la loi sur l'eau. Proposition de déposer le dossier auprès de la Police de l'eau, à la DDT. (Unanimité)

Interdiction circulation des camions et bus rue de la Liberté : La rue de la Liberté fait l'objet de trafic routier avec des véhicules lourds de chantier de plus en plus fréquemment. Des bus commencent également à emprunter cette rue qui n'est pas adaptée à ce type d'usage. Plusieurs signalements ont été faits par les riverains en ce sens.

Afin de rétablir des conditions normales de circulation et garantir la sécurité sur cette voirie, il est proposé d'interdire aux camions et aux bus d'emprunter la rue de liberté à partir du 1^{er} septembre 2021. (Unanimité)

Signature Convention avec l'EN (socle numérique) : Dans le cadre de l'appel à projet « socle numérique » déposé au mois de mars 2021, le dossier de Nivolas-Vermelle a été retenu par l'Etat.

Le montant des dépenses est estimé à 7 607,00 € (Matériel VPI + ressources numériques pour l'école). Le montant de subvention retenu est de 5 150,00 €.

A l'unanimité, Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour mettre en œuvre le projet socle numérique et recevoir la subvention de l'Etat

Compte-rendu du Conseil Municipal Enfants : L'opération déplacement à l'école sans voiture a bien été suivie. En septembre, le CME travaillera à prioriser les actions prévues dans les professions de foi (déchets, plantation d'arbres, aménagement de jeux ...)

Motion pour l'aménagement d'une aire de grands passages pour les gens du voyage : Cet été, de nombreux regroupements ont eu lieu sur plusieurs communes. Décision unanime de solliciter la CAPI pour activer la réalisation d'une aire de grand passage et l'Etat pour proposer dans les terrains de l'ex Ville Nouvelle une parcelle pouvant convenir au projet.

Déclarations Préalables :

Ndanka Tekasa Mulele : Parcelle AB 188p, en zone Ub au PLU, pour mise en place d'une piscine en bois semi-enterrée 128, Allée Rose Valland.

Jérémy Goyet : parcelle A 164, en zone An au PLU, bleu Bgs au PPR, pour mise en place d'un

portail 80 chemin des Bottes – voir la possibilité de motoriser le portail.

Benjamin Roudet : Parcelle 554, en zone Ua au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour création d'une porte dans un local existant 1580, rue du Vernay.

Permis de construire :

Murat Ertem : parcelle 188p, en zone UbOA1 au PLU, bleu Bc au PPR, pour modification d'un permis délivré lot 5 des logis de Boussieu.

Seluk Veliogullari : parcelle AB 338, en zone Ub et N au PLU, blanc, bleu Bg1 et rouge Rg-RV au PLU, pour construction d'une maison individuelle impasse des Violettes.

Dofimo SAS : parcelle AD 157, en zone Ua au PLU, pour construction d'un immeuble de 12 logements et des bureaux 2392 RD 1085.

BL Venture : parcelle AB 138, en zone Ub et N au PLU Blanc et bleu Bg au PPR, pour aménagement d'un logement existant et création de 4 logements 369 Avenue de Ruffieu.

Autorisation de travaux :

Groupe Singer : parcelles B 163, 176, 257, 270, 282 ; 284 et 286 en zone Uic au PLU, Rouge RC-Ri' au PPR, pour mise en conformité PMR d'un bâtiment existant, 491, rue du Lac.